

Compte rendu des Journées d'Automne de la CNC

Présents (fiche de présence portée en annexe) : Pascal BADIN, Renan BOUIS, Gilbert DJURAKDJIAN, Gérald FRECHIN, Olivier GOLA, Mathilde HAUSER, Bruno MANY, Patrice MATEO, Jean-Louis OLIVA, Didier RAPPIN, David THEVENET, François TOURNOUX, Thierry VALETTE, Stéphane WAGNER

Excusés : Georges ELZIERE, Nicolas RAYNAUD, Sébastien BOVIS

Avec la participation de Sophie.

Ordre du jour.

Retour d'expérience

Formation : évolution du cursus moniteur

Formations nouvelles : UV Terrain d'Aventure et UV Canyon Aquatique

Evolution des règlements avec une nouvelle proposition de constitution des équipes pédagogiques.

Décision de reconnaissance des cadres BE en tant que bénévoles au niveau « moniteur » (conformément à la procédure FFME).

Critère de qualification des cadres professionnels pour les formations brevetantes et procédure d'habilitation.

Préambule.

Les Journées d'Automne 2016 se sont déroulées les 26 et 27 novembre 2016 au hameau de Montgrépont, commune d'Aiton en Savoie. La commission remercie chaleureusement Pascal Badin qui a mis son chalet des hauteurs du village d'Aiton à disposition de la commission, et à Sophie, sa compagne, qui a assuré une part très appréciée dans la préparation des repas.

La commission exprime également un grand merci à David Thévenet pour l'organisation générale et la coordination logistique de cette rencontre.

G. Elzière et N. Raynaud, qui se sont excusés pour leur absence, avaient exprimé au préalable leurs encouragements, appréciés de tous les cadres présents.

Compte tenu des conditions climatiques « fraîches », et d'un ordre du jour chargé, l'activité sur le terrain n'a pu avoir lieu. Olivier Gola avait toutefois installé le panneau pédagogique à des fins de discussions en extérieurs (balcon au soleil) sur quelques sujets techniques partagés entre les instructeurs.

L'ensemble des participants à ces journées concluent sur leur utilité annuelle, notamment pour échanger sur le retour d'expérience des stages réalisés dans l'année. Afin d'échanger aussi sur les techniques, et d'assurer l'homogénéité de l'enseignement, un échange en situation est recommandé. Les prochaines JA pourraient ainsi avoir lieu en Ardèche, lieu où la pratique peut se faire tard en saison.

ordre du jour.

Bilan de l'année formation.

Le programme a proposé un stage d'initiateur (en août), un stage moniteur (fin septembre) et un stage d'instructeur (mars). Ces formations ont considérablement renforcé nos clubs et comités avec 27 nouveaux cadres.

Les unités de formation ou unités de valeurs ont rencontré des succès très variables. Leur programmation reste clairement nécessaire à la formation individuelle des adhérents de nos clubs, partout en France et pas seulement à proximité des sites de pratique.

Les DTRs et organisateurs de stage déplorent par contre les soucis récurrents de code d'accès à Internet, la majorité n'en disposant pas.

D. Rappin rappelle que ce sont les présidents de comités qui délivrent ces codes, selon les critères propres à chaque comité. Tous les acteurs de la commission doivent donc être en contact direct avec le comité afin d'établir un dialogue constructif dans ce sens.

Sujet des stages initiateur et moniteur.

Lors des deux sessions, les instructeurs ont été confrontés à quelques situations montrant des lacunes dans la pratique effective des candidats.

L'exemple de l'aisance à la pose d'un piton est avancé parmi d'autres. Le retour d'expérience pointe du doigt deux sujets pour lesquels la formation individuelle n'est clairement pas suffisante aujourd'hui :

- les techniques de franchissement d'obstacles verticaux en situation « aventure », quand il est nécessaire d'amender ou de compléter des amarrages,
- les techniques de franchissement d'obstacles aquatiques.

Olivier Gola rappelle le contenu de formation du cursus moniteur canyon de la FFS. Gérald Fréchin indique que la FFS a revu son cursus pour l'adapter à une situation préoccupante, à savoir un manque de stagiaires.

A l'analyse du cursus de la CNC en place actuellement, la réponse suivante est validée par l'unanimité des membres de la commission :

- mise en place d'une UV de techniques dédiées au terrain d'aventure. Le code Extranet existe déjà, il convient donc simplement d'en préciser le contenu, de transformer l'UF (jamais programmée) en UV.
- mise en place d'une UV de techniques dédiées à la gestion des obstacles aquatiques. Cette UV complètera l'UF dédiée à une formation de base.
- ces deux UV seront ajoutées aux pré-requis du niveau d'entrée en formation moniteur
- afin de ne pas alourdir inutilement le cursus de formation, les deux UV peuvent être remplacées par le parrainage d'un instructeur attestant du niveau d'un candidat.

- ces pre-requis allongent le cursus ; plus qu'un frein, cette disposition fera l'objet d'une communication, et permettra d'assurer qu'un initiateur aura un approfondissement de sa maîtrise durant au moins 2 ans. Cela assurera la capacité des futurs moniteur-stagiaires à maîtriser ses techniques et donc de mieux profiter et **approfondir les aspects pédagogiques** des formations de bases durant les stages de moniteur. Le stage de moniteur ne doit pas être un stage de complément de formation ou de correction de lacunes. Il doit se consacrer à l'enseignement et la pédagogie.
- Le nouveau dispositif permettra de retrouver le rythme théorique d'un stage moniteur :
 - 1 jour grande course,
 - 2 jours de techniques spécifiques et travail de conception d'ateliers, simulations de situations diverses, gestion de stage (utilisation d'Extranet ; principes administratifs de mise en place d'une formation).
 - 2 jours de mise en application en formation réelle (avec public à former).

Les règlements et cahiers des charges de formation de cadres seront révisés en ce sens.

Au sujet de l'eau vive : le terme a été jugé délicat, y compris vis à vis du PGHM qui comprend dans cette appellation les pratiques spécifiques de l'eau vive, avec embarcation ou assistance de flottaison. Cette appellation induit aussi une possible dérive vers une pratique en conditions d'eau hors norme, voir en crue, accidentogène, comme un accident fatal l'a montré en début de saison 2016.

Ce sujet induit également des échanges sur le « **savoir renoncer** » quand les conditions de terrain doivent l'inciter. La sécurité du groupe doit primer sur les considérations humaines. **Ce message doit passer prioritairement dans la formation depuis le niveau autonome.**

Nouvelles formations.

Les deux unités de valeur donneront lieu, de par la nature « UV » à une **inscription en base Extranet** des cadres. Cela facilitera le suivi de ces prérequis du stage moniteur. Elles ne donneront pas lieu à une évaluation exhaustive mais à un avis de l'équipe pédagogique en vue d'un futur stage. Ces unités de valeur comporteront une partie de formation et une partie d'exercices durant laquelle les candidats pourront démontrer leur maîtrise des techniques.

La formation en terrain d'aventure sera dénommée : **Unité de Valeur en Terrain d'Aventure.**
L'ancienne UFTA sera mutée en UVTA (à voir avec Pierre Faivre).

Le contenu de formation sera proposé par Olivier Gola. Il s'articulera sur la réalisation ou l'amendement d'amarrages en places, par ajout de points (naturel sur arbre ou roche ; artificiels : pitons et chevilles auto-foreuses), par liaison de points (géométrie ; répartition des contraintes ; ...), avec le recours aux sangles et cordes nouées (nœuds, géométrie des liens).

L'équipe pédagogique d'un tel stage se composera d'un cadre pour quatre stagiaires.

La recherche de sites adaptés sera également nécessaire, pour éviter des canyons trop aseptisés.

La formation aquatique sera dénommée : **Unité de Valeur Canyon Aquatique.**

David Thévenet et Arnaud Astier ont réalisé un stage et des supports vidéos pédagogiques qui précisent déjà le contour de cette UV.

L'équipe pédagogique d'un tel stage se composera d'un cadre pour deux stagiaires avec un maximum de 8 stagiaires répartis en deux groupes.

Passerelle.

La question de la reconnaissance des brevets d'autres fédérations est vite réglée.

Les brevets d'initiateur ou moniteur de la FFME et de la FFS sont reconnus au sein de la fédération à hauteur des prérogatives associées réglementairement. Il est demandé aux cadres concernés de suivre dès que possible une formation UFCA. Lors d'un recyclage, le brevet FFCAM équivalent leur sera délivré.

Question sur les brevets professionnels.

Il s'agit de savoir quel est le niveau reconnu pour un cadre professionnel souhaitant s'investir en tant que cadre bénévole auprès des clubs ou comité. La CNC s'inspire des deux situations qui existent au sein de la FFME et de la FFS. Elle décide à l'unanimité de se positionner comme la FFME, fédération délégataire. Un cadre faisant valoir un brevet professionnel sera donc reconnu au niveau de moniteur canyon. Il est ensuite assujéti à la périodicité de recyclage fédéral des cadres.

Révision des règlements de formation.

La CNC conduit depuis vingt ans la formation des cadres brevetés FFCAM de la discipline. Cette « majorité » de l'école s'est accompagnée de la formation de 18 instructeurs, dont 14 toujours actifs (dont 1 au Maroc et 2 sur l'Île de la Réunion). Le potentiel actuel de formation permet donc à la CNC de proposer un encadrement complet des stages brevetants. L'expérience des instructeurs dans de nombreux sites de pratiques et surtout dans tout type de canyon, leur confère une large expertise dans la gestion des obstacles et la maîtrise des mises en situation de formation.

En conséquence il sera proposé de réviser la composition des équipes pédagogiques comme suit :

- un instructeur référent
- un moniteur engagé dans la formation « instructeur » ou un professionnel habilité par la CNC

La commission souhaite préserver une liste de professionnels auxquels elle peut faire appel selon des critères stricts :

- travail effectif du professionnel avec l'instructeur qui le sollicite ; le retour d'expérience de l'instructeur doit être positif
- expérience du professionnel effective dans tout type de sites de pratique, et pas uniquement dans des canyons faciles
- expérience du professionnel en formation, de type perfectionnement.

Compte tenu du niveau comparé (voir point « passerelle »), un professionnel peut travailler auprès de l'instructeur afin de s'approprier les méthodes d'enseignement et le contenu de formation du cursus CNC.

La CNC mettra cette liste à jour avant la prochaine saison. Elle comporte à ce jour une quinzaine de cadres.

L'habilitation des cadres professionnels intervenant sur les stages de cadres (initiateur, moniteur, instructeur) sera formellement traitée au fil des cas rencontrés, dès que possible.

Cohérence de l'école CNC.

Afin d'assurer une cohérence et une homogénéité de la formation des cadres, les rencontres de terrains (JTR) mais surtout les JA seront l'occasion à l'avenir de traiter de points précis pour lesquels la position unique des instructeurs assurera un enseignement cohérent et homogène dans nos formations.

Durant ces journées d'Aiton, le point concernant la sécurisation du huit en butée est par exemple abordée, et validée. La technique sera donc partagée à tous les cadres formateurs dès que possible.

Les outils de formation.

- Le Livret Canyon, dont la réalisation a été pilotée par Gérard Fréchin en collaboration avec Victor Delmas et Pierre Faivre, sera disponible lors de l'AG fédérale de Lyon. Il permettra aux adhérents de la fédération de progresser dans leur pratique personnelle, de se former et d'évoluer selon leur envie et leur disponibilité.
- Le site Internet www.ffcam.fr – Pages Canyon. Olivier Gola précise le nombre d'accès mensuel, avec plus de pages par jour, ce qui constitue un succès de l'outil. Les tableaux de nombre d'accès sont présentés en annexe.
- Afin de donner la parole aux adhérents qui pratiquent, une page Facebook CNC a été ouverte. Elle est déconnectée du site afin de ne pas le polluer. Elle a pour vocation d'informer des actions de terrain et de recueillir éventuellement les avis des pratiquants sur certains sujets qui doivent coller aux demandes, besoins et avis issus du terrain.
- Relation avec la CNPM : la CNPM travaille sur une charte de comportement, inspirée de la charte en vigueur pour le canyon ; la CNC correspond sur le sujet. La CNPM a également demandé à la commission de contribuer pour les messages à communiquer, au sujet des comportements en canyon visant au respect et à la préservation du milieu.

Pour assurer une communication plus efficace, Olivier Gola demande à pouvoir disposer de la liste des cadres brevetés, à jour. **Action à traiter.**

DJEPS Canyon.

Le CREPS de Vallon Pont d'Arc s'est étonné de l'absence totale de la FFCAM lors de la dernière session de coordination entre les acteurs, associations professionnelles et fédérations. La FFCAM ne proposerait donc pas de membres de jury, ceci induit que les allègements ne sont pas accordés aux fédérés FFCAM.

Cette situation n'est pas recevable, surtout sans coordination en interne FFCAM entre la DTN et la CNC. Le CREPS a indiqué avoir formellement invité la FFCAM, invitation qui n'a pas été transmise à la CNC. Ce point nécessite des éclaircissements. La CNC dispose à présent de suffisamment de forces vives pour assurer une éventuelle délégation technique quand cela s'avère nécessaire, sous couvert évidemment de la vice-présidence aux activités et de la DTN. Ce point est important pour les adhérents de la fédération intéressés, qui à ce jour ont un intérêt financier à se fédérer à la FFME ou la FFS, avec le risque de perdre une relation concrète et constructive sur le terrain.

Didier Rappin se rapprochera de Pierre Faivre afin de faire le point sur la situation. La réalité de la situation peut différer des échos arrivés depuis le CREPS. **A instruire dès que possible.**

Didier Rappin fait remarquer que les cadres FFCAM qui ont validé leur DEJEPS ne sont pas tous inscrits comme tels dans la base des cadres. Ce point devra être corrigé. Il existe au moins 4 DEJEPS Canyon qui sont adhérents FFCAM et acteurs sur le terrain (Olivier Gola, Frédéric Pin, Aymeri Dupont, Gérard Fréchin).

Point sur les AG de région.

Un certain nombre de régions sont en mutation par le fait des fusions rendues nécessaires par la récente évolution des régions administratives.

Les AG de fusion, et les élections des nouveaux comités sont en cours.

Didier Rappin a rappelé à tous les acteurs de terrains, DTRs, instructeurs ou cadres actifs, de candidater en bonne et due forme auprès de leur comité. Il convient dès la fin de l'année de disposer d'une nouvelle équipe de DTR couvrant effectivement les territoires.

Si la situation est claire et propice en Auvergne-Rhône-Alpes, PACA et Nouvelle Aquitaine, elle n'est pas connue et problématique pour d'autres régions.

En **Occitanie**, deux postes existaient ; de gros clubs pratiquent (Toulouse, club le plus actif de France en 2016 ; Perpignan, Montpellier en outre), sur cinq grands spots allant du Sud du Massif Central aux Pyrénées Centrales. Action : Didier Rappin contactera dès lundi le président du CR Midi-Pyrénées actuel afin de s'assurer que des candidats se sont manifestés.

En **Bourgogne-Franche-Comté** : la nouvelle région accueille en 2017 le RIF Canyon. Les sites de pratique de la région manquent de dynamisme, tout comme l'activité des clubs proches des sites. Le CAF de Besançon fait figure de leader dans cette région. Un DTR a totalement sa place dans le développement de l'activité.

En **Grand Est (Champagne-Ardenne-Alsace-Lorraine)**, plusieurs clubs sont actifs (principalement Strasbourg et Mulhouse ; Nancy également avec une proposition uniquement pour les jeunes). Le canyon Alsacien de Seebach est en conflit et nécessite une action diplomatique de proximité. Le poste de DTR se justifie donc à la fois dans le soutien et de développement aux activités actuelles tout comme pour la gestion de l'accès aux sites de pratique.

Les régions **Bretagne, Pays de Loire, Centre et Normandie** sont à ne pas oublier puisque des clubs de ces régions pratiquent l'activité, avec un manque certains de cadres brevetés (Nantes, Rennes, Tours, Caen).

AG Fédérale de Lyon, 28 et 29 janvier 2017.

La commission sera représentée par Didier Rappin, président, et un invité, Gérald Fréchin. Ils auront à cette occasion des questions techniques à traiter avec l'assureur (état des lieux de la couverture lors d'actions FFS-FFCAM), avec le service des activités (techniques d'export en format Excel), avec Pierre Faivre pour la formation (révision des codes d'actions). A cette occasion, la commission pourra éventuellement prendre contact avec la nouvelle équipe dirigeante.

La CNC propose de fournir 2 films courts (5 à 10 minutes) pour une diffusion sur le stand des activités (en alternance avec d'autres supports vidéo). Ce point sera proposé au plus vite afin de faire parvenir les supports au personnel du siège en charge de cela.

Visibilité.

La commission proposera au comité directeur de raccourcir l'appellation de la CNC par Commission Nationale de Canyonisme. Cette appellation collera mieux avec le sigle et fera référence à l'appellation officielle de l'activité définie par la fédération délégataire.

Nouvelle Olympiade.

Pour la nouvelle olympiade le bureau de la commission s'appuiera sur les DTRs élus durant la période actuelle d'élection.

La CNC acte la nécessité de se structurer :

- un président assisté d'un vice-président. Ces deux personnes auront pour origine pour l'un les Alpes, pour l'autre les Pyrénées, ceci afin d'assurer la proximité avec les clubs qui présentent une grosse activité ainsi qu'une proximité des sites de pratiques. En 2016, la majorité de l'activité est portée par les clubs des Pyrénées (les trois clubs les plus actifs sont pyrénéens, Toulouse, Pau et Oloron, représentant 27% du total national).
- Un secrétaire général ; cette fonction nouvelle consiste à assurer un suivi des travaux à réaliser et à solliciter les rapporteurs ou acteurs afin de respecter au mieux les échéances. Certaines échéances sont impérieuses, comme le rendu des contributions au rapport moral annuel de la fédération. Il assurera en outre les échéances de communication : lettre d'information, liens avec LMA.
- Le coordinateur formation, chargé du recensement des besoins en formation, de la cohérence de la programmation et de la répartition des cadres formateurs.

Programme 2017.

D Rappin demande à ce que tous les DTRs rappellent aux cadres formateurs que **toutes les actions doivent faire l'objet d'un contrat d'objectif**. Tous les rassemblements sont également concernés.

Les actions de formation sont à saisir au plus vite. A partir de la livraison du nouvel Extranet, la procédure de saisie et validation sépare le niveau « organisateur » et « région ». De ce fait, un plus grand nombre d'organisateur pourront saisir eux même les éléments techniques sans inquiéter les comités (qui valideront séparément).

Pour les validations d'autonomes en club : cette possibilité qui nécessite la présence d'un moniteur n'induit pas d'inscription en base Extranet (Unité de Valeur qualifiante). Il est suggéré que les clubs qui utilisent cette pratique saisissent en fin d'année un **CO unique** dont le bilan fera état des adhérents validés durant la saison.

Pour finaliser le programme, il convient de recenser les besoins auprès des clubs suivants (a minima) : Toulouse, Montpellier, Perpignan, Corse, nord de Nouvelle Aquitaine (demande exprimée).

Les organisateurs d'action demandent un résumé des procédures.

Olivier Gola mettra cette information, avec les détails spécifiques aux régions, dans l'onglet formateur du site fédéral.

Il est remarqué également que la saisie des bilans comporte une saisie des participants. **Toutefois, dans le cas des formations UV, il n'est pas possible de préciser si les stagiaires ont été validés ou pas. Ce point sera traité avec le soutien des services du siège.**

Le contenu de l'UVTT doit être ajusté. En particulier, le point sur le montage d'un rappel débrayable doit être précisé. Il faudra mettre « réalisation d'un rappel débrayable avec 8 en butée et avec demi cabestan ». Les **deux méthodes doivent être présentées** par le candidat.

Action	Dates	Lieu	Comité	Cadre 1	Cadre 2
Rassemblements					
Rass. hivernal	Février	38	CR AURA	A. Astier	J. Basset
JTR Aquitaine	Fin avril	64	CD 64	A. Masson	
JTR Alpes	Fin juin	Vercors	CR AURA		
RIF	15-18 juin	Jura	CR BFC	COL	
RTransPyrénées	Mi août	Vallée d'Aspe	CR NAq.	D. Rappin	
Stage de cadres					
Initiateur	9-14 juillet	Saravillo	CR NAq.	D. Rappin	
Initiateur	A définir	Alpes			
Moniteur	A définir	Alpes	CR AURA	JL Oliva	
Recyclage	A définir	64	CR NAq.	D. Rappin	
Recyclage	A définir	38	CR AURA	O. Gola	T. Valette
UF/UV					
Auto secours	Avril	06	CR PACA	S. Bovis	
Tests techniques	Mai	64	CD 64	D. Rappin	G. Payrastre
Tests techniques	Fin mai	38	CR AURA	M. Hauser	
Tests techniques	Mai	PACA	CR AURA	S. Wagner	D. Thévenet
UFTV	Mai	PACA	CR AURA	S. Wagner	D. Thévenet
UFTV	12-14 juillet	Saravillo	CR NAq.	P. Sansot	S. Mollet
UVPA	Mai	06	CR PACA	S. Bovis	
UVPA	9-11 juillet	Saravillo	CR NAq.	P. Sansot	S. Mollet
Canyon Aquatique	Mai	64	CD 64	D. Rappin	
Canyon Aquatique	Octobre		CR AURA	D. Thévenet	A. Astier
Terrain d'Av.	Début juin	38	CR AURA	O. Gola	M. Hauser
Terrain d'Av.	A définir	Pyrénées	CR NAq.		

Lettre de mission fédérale 2017-2020.

La lettre de mission de la précédente olympiade est passée en revue. Certains points sont tombés dans l'oubli. D'autres objectifs ont été réalisés.

Sur la base du document formel, un nouveau canevas de lettre 2017-202 est établi. Il sera affiné début 2017, puis consolidé en fonction des directives fédérales qui seront connues à l'issue de la prochaine AG de Lyon.

CCI

La CCI s'est réunie le lundi 21 novembre à Paris.

Cette programmation en semaine à Paris devait permettre une rencontre des présidents des 3 fédérations qui n'a pas eu lieu. De ce fait, la localisation parisienne n'aurait pas été nécessaire.

La prochaine réunion aura lieu en avril à Grenoble.

A l'issue de la réunion, Gérald Fréchin reste secrétaire général, assurant ainsi la survie de la commission qui souffre des enjeux politiques contraires entre fédérations.

Point sur les RIF.

RIF 2016 à Prades. La rencontre fin août s'est déroulée dans un esprit de rassemblement convivial et détendu. Les sites de pratiques et le village du RIF ont été propices à des rencontres et échanges dans la philosophie de cette rencontre annuelle.

Par contre, la gestion administrative et financière s'est révélée désastreuse. D'une part aucun compte rendu sérieux, bilan d'activité et bilan financier n'est parvenu en CCI. La CNC a du reste épongé une part de déficit (1500 euros), autorisée par Nicolas Raynaud.

RIF 2017 dans le Jura.

Le dossier proposé à la CCI a été validé. La CCI a demandé toutefois officiellement au COL RIF 2017 :

- qu'un membre FFCAM siège au COL ; la CNC apportera son aide pour trouver le cadre idéal
- la CCI demande l'invitation à chaque réunion du COL d'une représentation de la CCI

La CNC a fait avoir à la CCI que la circulation de la dotation, fixée au plafond de 2000 euros, sera attribuée au travers du circuit officiel, sans dérogation.

La CCI a identifié un problème de budget prévisionnel qui prévoit des dépenses démesurées sur certains postes d'animation. Elle rappelle que le RIF est d'abord une rencontre de pratiquants, qui souhaitent pratiquer ensemble, discuter et passer des moments conviviaux ensemble. Il convient d'éviter les surenchères en animations spectaculaires, très onéreuses et hors objectif.

La FFME a évoqué la possibilité d'expatrier un prochain RIF.

La CNC, pour différente raison, prend position contre un projet d'organisation hors de France. Tout d'abord, cela éloigne forcément le lieu de la majorité des clubs. Ensuite, cela dénature l'objectif d'un rassemblement national. Le montage budgétaire ne permet plus alors de solliciter les subventions habituelles. Et enfin, imposer une organisation de masse dans un pays étranger n'est pas respectueux des entités locales, administratives ou associatives. Si le projet implique les fédérations locales, cela devient un rassemblement international, organisé chaque année par l'AIC.

Compétition.

La fédération du Portugal est à l'initiative d'un circuit de compétition en canyonisme. Déjà l'Espagne, l'Italie, la Grèce, La Crête, la Suisse sont positionnées pour accueillir des étapes. Les trois fédérations de la CCI ne sont pas favorables à organiser une étape en France. Le sujet ne doit pas pour autant être ignoré pour deux raisons :

- des adhérents des trois fédérations peuvent être intéressés et donc participer. IL ne faut pas se couper de ces personnes.
- la non implication des trois fédérations doit s'accompagner d'une position officielle motivée pour le cas où une étape serait organisée par d'autres entités, françaises ou étrangères.

Afin de monter un dossier concret, la CCI souhaite observer sur site une de ces étapes, le plus rapidement possible.

En outre, via la FFCAM, la CCI est intéressée pour recevoir de la CNPM un avis étayé sur les points de vigilance à observer en lien avec la préservation du milieu montagnard.

Enfin, l'existence en France d'un parcours artificielle de canyon pourrait accueillir une étape avec moins d'impact et donc sans objection. Seul site artificiel extérieur : Argelès sur Mer.

En marge de la CCI, la FFME a demandé à la CNC si l'organisation commune d'un rassemblement transfrontalier avec l'Espagne pouvait être envisagée. La CNC est favorable sur le principe d'une rencontre entre pratiquant, dans l'esprit des rassemblements informels mais concertés.

Gérald Fréchin indique que la FFS s'active afin de faire évoluer l'Association Internationale de Canyonisme (AIC) en fédération. La situation n'est pas claire quand à transformer une association internationale en fédération ... existe-t-il une structure de fédération internationale ? La CNC demandera à la vice-présidence des relations internationale comment cela peut exister.

Accès aux sites.

Il s'agit de l'action régulière majeure de la CCI,

Gérald Fréchin a demandé un accès à la base des canyons.

Le site est la référence nationale de cotation des canyons. Les demandes de modification sont traitées par la CIC au cas par cas.

Le réseau des correspondants FFCAM doit être remis à jour car l date un peu.

Site Internet.

A part l'accès à la base des canyons, le site Internet sert toujours de relais des informations générales.

Actions communes.

Hormis l'organisation du RIF, il a été décidé en CCI de travailler à une étude sur le terrain de la pratique du canyonisme la nuit.

Échanges conviviaux.

Soirée vidéo : différents films sont présentés :

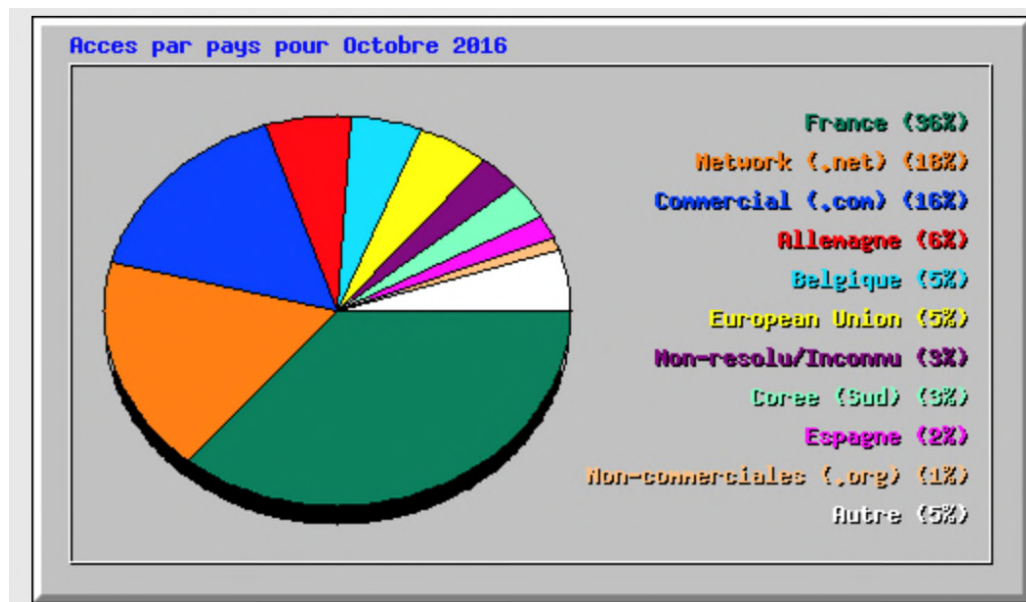
- pratique dans différents lieux
- pratique thématique : canyon en conditions hivernales, techniques aquatiques (ex eau vive).
- Pratiques hors CNC: para-ski au Mont-Blanc ; canyonisme aux Açores (vidéo drone).

Pour la CNC, le 26/12/2016, Didier Rappin, président.



Annexe : analyse des accès aux pages canyon du site fédéral (chiffres « hébergeur »).

Résumé par mois										
Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Ko	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Nov 2016	3026	2074	953	146	2253	37441122	3806	24783	53929	78694
Oct 2016	3910	2904	1609	157	2822	29446206	4886	49907	90033	121218
Sep 2016	3657	2976	2152	138	2530	19957644	4153	64573	89295	109729
Aou 2016	1036	666	422	25	485	4824005	754	12671	19991	31096
Juil 2016	65	58	43	4	4	7108	33	301	409	460
Totaux						91676085	13632	152235	253657	341197



Top 30 sur un total de 88 pays

#	Hits		Fichiers		Ko		Pays
1	43773	36.11%	37278	41.40%	9783332	33.22%	 France
2	21930	18.09%	20516	22.79%	7237572	24.58%	Network (.net)
3	18820	15.53%	17603	19.55%	5344957	18.15%	Commercial (.com)
4	6853	5.65%	6672	7.41%	916339	3.11%	 Allemagne
5	6085	5.02%	6066	6.74%	903336	3.07%	 Belgique
6	6025	4.97%	5625	6.25%	645262	2.19%	 European Union
7	3419	2.82%	3181	3.53%	1277928	4.34%	Non-resolu/Inconnu
8	3205	2.64%	3204	3.56%	176749	0.60%	 Coree (Sud)
9	2339	1.93%	1413	1.57%	512955	1.74%	 Espagne
10	1545	1.27%	1514	1.68%	10747	0.04%	Non-commerciales (.org)
11	1121	0.92%	1089	1.21%	5402	0.02%	 Chine
12	973	0.80%	703	0.78%	8648	0.03%	 Ukraine
13	836	0.69%	702	0.78%	201663	0.68%	 Etats Unis
14	461	0.38%	383	0.43%	158991	0.54%	 Suisse
15	450	0.37%	440	0.49%	23275	0.08%	 Bresil
16	360	0.30%	347	0.39%	200514	0.68%	 Russie
17	317	0.26%	317	0.35%	57545	0.20%	 Finlande
18	299	0.25%	296	0.33%	307363	1.04%	 Pays Bas
19	251	0.21%	245	0.27%	9337	0.03%	 Canada
20	241	0.20%	209	0.23%	4133	0.01%	 Republique Tcheque
21	235	0.19%	124	0.14%	4195	0.01%	 Roumanie
22	208	0.17%	208	0.23%	80795	0.27%	 Indonesie
23	166	0.14%	165	0.18%	20154	0.07%	 Grande Bretagne (UK)
24	166	0.14%	164	0.18%	188599	0.64%	 Portugal
25	165	0.14%	117	0.13%	8323	0.03%	 Pologne
26	153	0.13%	64	0.07%	2346	0.01%	 Suede
27	119	0.10%	119	0.13%	46430	0.16%	 Italie
28	67	0.06%	67	0.07%	27418	0.09%	 Perou
29	66	0.05%	66	0.07%	398612	1.35%	 Nouvelle Zelande
30	61	0.05%	31	0.03%	960	0.00%	 Palau